

SPORTIVE SENIORS

Réunion 19 décembre 2023

Courriers reçus :

Guéreins Genouilleux : arrêté municipal mairie de GUEREINS **du 1 décembre au 29 février 2024 !**

OI. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX **du 9 décembre au 20 janvier 2024 !**

Mille Etangs Sc : arrêté municipal mairie de SAVIGNEUX **du 11 décembre au 31 janvier 2024.**

Izernore Nurieux Volognat As : arrêté municipal mairie d'Izernore pour les 16 et 17 décembre.

OI. Rives de l'Ain : arrêté municipal mairie de PONCIN **du 9 décembre au 20 janvier 2024 !**

Portes de l'Ain Sc : arrêté municipal mairie de ST ANDRE de CORCY pour les 16 et 17 décembre.

Portes de l'Ain Sc : arrêté municipal mairie de TRAMOYES pour les 16 et 17 décembre.

St Laurent As : arrêté municipal mairie de ST LAURENT sur SAÔNE pour les 16 et 17 décembre.

Mille Etangs Sc : arrêté municipal mairie d'AMBERIEUX en DOMBES **du 16 décembre au 7 janvier.**

Côt. Meximieux Villieu : arrêté municipal mairie de MEXIMIEUX du 14 au 17 décembre.

* * * * *

Les rencontres non jouées D1 – D2 – D3 – D4 ont été reprogrammées en février 2024.

Arbent Marchon Us : desiderata pour rencontre reportée, étudié début janvier.

En D5 rencontres J10 poules B – C – F sont reprogrammées au 14 janvier 2024.

Certaines rencontres, non jouées ne seront pas reprogrammées, sans incidences pour les niveaux phase 2.

Pour la D5 vous pouvez inscrire des équipes pour la phase 2 en envoyant un e.mail au district.

- **Bord de Veyle Fc 3**

Le calendrier de la phase 2 sera établi après la fin de la phase 1 et validation des classements par la discipline et les règlements ; Le niveau 1 sera composé de 3 poules de 6 rencontres aller retour.

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
JACUZZI Vincent